

**Conseil économique et social**

Provisoire

16 juin 2002  
Français  
Original: anglais

---

**Session de fond de 2002****Compte rendu analytique provisoire de la 3<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 avril 2002, à 9 h 30

*Président* : M. Šimonović ..... (Croatie)**Sommaire**

Réunion spéciale de haut niveau avec les organismes issus des accords de Bretton Woods : dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et des réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-34715 (F)



*La séance est ouverte à 9 heures 40.*

**Réunion spéciale de haut niveau avec les organismes issus des accords de Bretton Woods : dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et des réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international (E/2002/13 et A/CONF.198/3)**

*Déclaration du Président*

1. **Le Président** souligne que les réunions de haut niveau constituent désormais un espace de dialogue unique en ce qui concerne les questions financières et monétaires, le développement et les relations internationales. Elles contribuent au renforcement de la cohérence des politiques, de la coordination et de la coopération, l'accent étant mis sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La présente réunion coïncide avec la célébration de la Journée de la Terre, qui doit inspirer les débats consacrés à l'application du Consensus de Monterrey (A/CONF.198/3) réalisé dans le cadre de la Conférence internationale sur le financement du développement. La coopération avec la société civile et le monde des affaires est plus importante que jamais, et pour la première fois, des représentants des organisations non gouvernementales, du monde des affaires et des médias sont présents.

2. La cohérence des politiques, la mobilisation de tous les types de ressources et leur affectation efficace et équitable sont d'une importance fondamentale pour la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement durable. Il faut maintenant n'épargner aucun effort afin d'encourager la coopération pour le développement et d'édifier un système économique international propice au développement.

3. Pour maintenir la dynamique des engagements politiques pris à Monterrey, il faut tirer parti autant que possible des réunions organisées chaque année au printemps. De toute évidence, il convient de faire en sorte que les activités et les systèmes financiers, commerciaux et économiques soient plus propices à la réalisation des objectifs du Millénaire et d'exploiter au maximum les possibilités offertes par les institutions existantes en renforçant leur coopération.

4. Les succès remportés à Monterrey ont marqué le début d'un processus et il convient de lier étroitement les différents objectifs du Millénaire pour le

développement aux principes de leur financement afin de pouvoir mieux lutter contre les problèmes mondiaux que sont par exemple la faim, l'analphabétisme, la pauvreté et les maladies. Il faut aussi profiter des autres forums internationaux, comme le Sommet mondial sur le développement durable, pour propager l'esprit de la Déclaration du Millénaire.

*Discours du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies*

5. **Le Secrétaire général** souligne que la Conférence internationale sur le financement du développement a marqué la renaissance de la noble cause de la coopération internationale pour le développement. Il s'agit maintenant de perpétuer l'esprit positif qui a présidé au Consensus de Monterrey pour qu'il se traduise en actions concrètes et en avancées significatives. Le Consensus est fondé sur un partenariat avec pour principe le partage des responsabilités et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement repose sur une plateforme commune.

6. Auparavant, les ministres des finances, du commerce et du développement travaillaient de manière séparée, mais l'importance de la cohérence des politiques et de la collaboration est désormais admise. Il est également reconnu que l'aide publique au développement (APD), souvent mal comprise par le passé, peut porter ses fruits si elle est utilisée comme il se doit. Plus que jamais, l'importance de la bonne gouvernance, de l'application de politiques macroéconomiques efficaces, de l'allègement de la dette et de l'accès au marché et à l'investissement étranger est pleinement admise. La nécessité de lutter contre la corruption et de répartir équitablement les charges en cas de crise financière est aussi bien comprise. Il faut par ailleurs noter qu'il est crucial de permettre aux pays en développement de faire davantage entendre leur voix dans les processus décisionnaires économiques, et de veiller à ce que les systèmes monétaires, financiers et commerciaux mondiaux travaillent de concert.

7. Le Secrétaire général espère qu'en étudiant les questions de cohérence, de coordination et de coopération, les participants feront fond sur l'expérience acquise à Monterrey, en maintenant une approche inclusive impliquant les différents ministères et toutes les parties concernées, tout en veillant à ne

pas faire double emploi par rapport à d'autres processus.

8. Il répondra pleinement et dans les délais impartis aux demandes qu'on lui a faites dans le cadre du Consensus de Monterrey et fera tout son possible pour veiller à ce que les organismes des Nations Unies déploient des efforts concertés pour assurer le succès du Sommet mondial sur le développement durable. L'accord qui a été conclu à Doha ouvre la perspective d'une réelle série de négociations commerciales pour le développement et d'un marché mondial juste qui offrent aux hommes et aux femmes du monde en développement une réelle chance de sortir de la pauvreté. Les pays en développement doivent pouvoir saisir une telle occasion dans le cadre de la Conférence de Monterrey en mobilisant les ressources dont ils ont cruellement besoin aux fins de développement.

9. L'économie mondiale sort péniblement de la période la plus dure qu'elle ait connue en une décennie. Quoique les premiers signes de reprise aient été observés plus tôt que prévu, la croissance de l'économie mondiale ne doit être que de 2 % en 2002, même si elle doit dépasser les 3 % en 2003. Néanmoins, de nombreuses questions demeurent sans réponse en ce qui concerne la force de cette reprise, son ampleur dans les différentes économies et les différents secteurs, et sa durabilité. Dans de nombreux pays en développement, les perspectives de croissance demeurent assombries par la lenteur de la reprise dans les pays développés, le caractère limité des flux de capitaux privés et la baisse des prix des exportations non pétrolières. La nécessité d'un développement durable et équitable entre pays riches et pays pauvres est évidente, mais il faut aussi mobiliser les énergies pour brider les conflits armés, qui constituent le premier ennemi du développement.

10. En conclusion, le Secrétaire général dit qu'il espère que l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) continueront de collaborer très étroitement pour se montrer à la hauteur de leurs nouvelles responsabilités.

#### *Déclarations des différents intervenants*

11. **M. Manuel** (Ministre des finances de l'Afrique du Sud et Président du Comité du développement) explique que pour traduire les principes dans les faits, le Comité du développement a approuvé un certain

nombre d'importants programmes d'application actuellement exécutés par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation des Nations Unies. Il a également approuvé la nouvelle approche du développement adoptée dans le cadre du Consensus de Monterrey.

12. Il n'a pas été aisé de parvenir à un consensus, en grande partie parce que l'opinion publique était surtout focalisée sur les liens entre le développement économique, la pauvreté et les troubles politiques. De toute évidence, les événements du 11 septembre 2001, les chocs financiers qui ont secoué le monde depuis 1996 et la situation tragique en Palestine et en Israël contribuent à appeler l'attention sur ces questions. Néanmoins, la Conférence de Monterrey a permis d'obtenir des donateurs qu'ils prennent de nouveaux engagements financiers et d'atteindre un accord en ce qui concerne les partenariats avec les pays en développement. Sur le plan financier, l'objectif premier en matière de développement est l'augmentation de l'APD à 0,7 % du PIB. Le Banque mondiale et le FMI voient dans le Sommet mondial sur le développement durable organisé à Johannesburg l'occasion de renforcer les partenariats et d'amener les divers pays à décrire plus clairement ce à quoi ils s'engagent.

13. Dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, l'accent est mis sur la lutte contre la pauvreté extrême et la faim, l'enseignement primaire universel, la promotion de l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies infectieuses, la durabilité environnementale et la conclusion d'un partenariat mondial pour le développement. Des indicateurs mondiaux sont mis au point pour évaluer les progrès accomplis dans ces domaines. À ce jour, le principal enseignement tiré de l'expérience est que des programmes d'action clairs doivent être adoptés pour chacun des objectifs en matière de développement. La Banque mondiale peut coordonner l'affectation des ressources adéquates. Les capacités techniques de nombreux pays en développement doivent être renforcées pour que les flux financiers émanant des donateurs, en augmentation, soient utilisés efficacement. Il faut par ailleurs une administration fiscale et une gestion des finances publiques efficaces pour mobiliser les ressources dans les pays en développement.

14. Dans le cadre des tables rondes organisées à Monterrey, il a été souligné que si la cohérence des efforts déployés en matière de développement était d'une importance fondamentale, il existait de profonds problèmes dans ce domaine. On observe en effet un manque de cohérence entre les activités des institutions internationales et celles des gouvernements nationaux. Les stratégies de développement nationales sont entraînées dans des directions différentes par les donateurs et les institutions multilatérales et les capacités administratives des pays en développement sont asphyxiées par les conditions imposées par les nombreux donateurs. Les engagements financiers sont souvent arbitraires et non pas fonction des cycles budgétaires des pays en développement. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) manque elle aussi de cohérence, dans la mesure où il est de plus en plus clair qu'un certain nombre de PPTE sont incapables de parvenir à la viabilité de la dette, même lorsqu'ils atteignent le point d'achèvement.

15. Dans un tel contexte, il est fort probable que les résultats obtenus en matière de développement ne soient pas satisfaisants. Beaucoup de progrès doivent être accomplis pour améliorer l'efficacité de l'aide et veiller à ce que les objectifs collectifs en matière de développement soient atteints.

16. **M. Aninat** (Directeur général adjoint du Fonds monétaire international) indique que le Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du FMI a accueilli avec satisfaction les mesures prises par la communauté internationale pour maintenir la stabilité financière, relancer la croissance économique mondiale et donner un nouveau souffle à la lutte contre la pauvreté. Il faut continuer d'être vigilants et renforcer les cadres politiques à moyen terme pour améliorer les perspectives de croissance durable et de stabilité et s'attaquer aux points faibles.

17. Les pays développés ont la responsabilité d'assurer un redressement économique mondial fort et durable. Tout en permettant de maîtriser l'inflation, les politiques monétaires doivent soutenir les activités favorisant la croissance. Il faut poursuivre les réformes à un rythme soutenu afin d'accroître la flexibilité et la capacité d'adaptation des économies, en contribuant ainsi à l'expansion durable de l'économie mondiale, et en favorisant la réduction des déséquilibres persistants. La reprise dans les pays industriels et le raffermissement des prix des produits de base permettraient de soutenir l'activité dans les économies

de marché émergentes et les pays en développement. De nombreux pays à l'économie de marché émergente ont amélioré leur capacité d'adaptation en adoptant des politiques économiques efficaces, notamment en instaurant des systèmes de taux de change plus durables. Il est néanmoins crucial d'améliorer encore la situation financière de ces pays et d'encourager les réformes commerciales, financières et institutionnelles.

18. L'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté dans le monde en développement sont prioritaires. Dans ce contexte, le Comité approuve pleinement le Consensus de Monterrey et les objectifs du Millénaire pour le développement et souhaite en particulier remercier le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie dans ce processus. Le Comité se félicite également des nouvelles initiatives qui ont été prises en Afrique, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui a notamment pour but de permettre aux pays du continent de mieux maîtriser leur propre sort, de mettre en oeuvre des politiques efficaces, de renforcer leurs institutions et d'adopter une meilleure gouvernance.

19. Il est nécessaire d'accroître le libre-échange pour permettre un redressement économique durable et une croissance soutenue. Il est également crucial de s'assurer que les pays en développement aient accès aux marchés d'exportation, et de supprimer progressivement les subventions faussant les échanges, qui portent atteinte au potentiel économique des partenaires commerciaux et s'avèrent également coûteuses sur le marché intérieur.

20. Le Comité se félicite également des résultats de l'examen récent de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et de l'approche du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), processus qui doit être soutenu par un cadre approprié encourageant les efforts déployés par les pays à faible revenu et leurs partenaires internationaux pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance. Les progrès significatifs qui ont été accomplis grâce aux programmes appuyés par la FRPC pourraient être encore plus importants grâce à une identification plus précise des facteurs de croissance durable, une meilleure gestion des dépenses publiques et une analyse plus systématique de la pauvreté et de son impact social. Le renforcement des capacités demeure un outil précieux pour s'assurer que les pays maîtrisent bien les politiques mises en oeuvre et

améliorer l'application des stratégies de réduction de la pauvreté. Le Comité accueille avec grande satisfaction la création des Centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) en appui au NEPAD, et s'efforcera de satisfaire avec souplesse et esprit de prévoyance les besoins financiers des pays à faible revenu, notamment en augmentant s'il y a lieu les financements prévus au titre de la FRPC.

21. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'efficacité des programmes appuyés par le Fonds grâce à la mise en oeuvre d'une conditionnalité mieux ciblée et à une meilleure maîtrise des politiques au niveau national. Pour mieux prévenir les crises, il convient par ailleurs de mieux évaluer les faiblesses, de mettre l'accent sur l'impact mondial des politiques adoptées, d'étudier de manière plus complète le régime des changes et les taux de change, et d'étendre la surveillance du secteur financier à tous les pays membres.

22. Le Fonds entend encourager toute une série d'initiatives adoptées récemment pour améliorer la prévention des crises, notamment en ce qui concerne l'accroissement de la transparence et l'établissement de normes et de codes. Entre autres mesures prises pour renforcer le dispositif prévu pour le règlement des crises, on peut citer l'amélioration des évaluations relatives aux capacités d'endettement, l'éclaircissement des politiques en vigueur s'agissant de l'accès aux ressources du Fonds pour les pays qui traversent une crise financière et le renforcement des outils permettant de s'assurer de la participation du secteur privé. Le Comité se félicite que des propositions novatrices soient étudiées dans l'objectif d'améliorer le processus de restructuration de la dette souveraine, et il encourage le FMI à poursuivre son examen de deux approches en particulier : l'approche réglementaire et l'approche contractuelle, qui consiste à incorporer aux instruments de dette des clauses de restructuration exhaustives.

23. Le Comité reconnaît que le FMI a accompli des progrès considérables, en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies et la Banque mondiale, dans l'application de son programme d'action pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tout en fournissant aux pays une assistance technique pour les aider à identifier leurs besoins et à y faire face.

24. **M. Sojo Garza-Aldape** (Responsable du Bureau de la Présidence pour les politiques publiques du Mexique) souligne que la Conférence internationale sur le financement du développement réunit des représentants venus de plus de 160 pays et des institutions financières internationales pour trouver de nouveaux moyens de mobiliser des ressources afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour la première fois, toutes les composantes du financement du développement, notamment l'APD, l'épargne intérieure, le commerce, l'investissement et la dette, ont été appréhendés d'un point de vue global. Le Consensus de Monterrey comprend des engagements spécifiques de la part de chaque pays, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales et internationales, les investissements étrangers et d'autres mouvements de capitaux, le commerce international et la coopération financière et technique, ainsi que la dette extérieure.

25. La Conférence de Monterrey a constitué un véritable tournant dans le processus de développement mondial inauguré au Sommet du Millénaire et poursuivi à la Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001. Ce processus atteindra son apogée lors du Sommet de Johannesburg sur le développement durable au mois d'août 2002.

26. Encore faut-il veiller à la bonne application des programmes en établissant des indicateurs de succès et en menant des activités de suivi. La présente réunion est l'occasion de formuler des propositions à ce sujet qui pourront être examinées plus en détail lors de la session de fond du Conseil.

*La séance est suspendue à 10 h 30 et reprend à 12 h 50.*

#### **Rapports des Présidents sur les débats tenus dans le cadre des première et deuxième tables rondes**

27. **M. Rosenthal** (Guatemala), le Premier Vice-Président, fait le point sur les débats tenus dans le cadre de la première table ronde et explique que l'accent a été mis sur les différents moyens d'accomplir des progrès. Les idées mises en avant dans le Consensus de Monterrey ont été approuvées avec plus ou moins d'enthousiasme, non seulement comme des orientations possibles, mais aussi comme une espèce de contrat entre pays développés et pays en

développement. Le Consensus de Monterrey a été perçu comme une nouvelle plate-forme permettant de resserrer les termes de la relation entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

28. L'accent a été mis sur les fondements conceptuels du Consensus de Monterrey et la cohérence des engagements pris. Les responsabilités des pays en développement en ce qui concerne les politiques économiques, la gouvernance et la transparence ont été soulignées. Il est par ailleurs apparu important que la communauté internationale aide les États à respecter leurs engagements à la fois directement et indirectement, sous la forme notamment d'un allègement de la dette, de l'APD ou de mouvements de capitaux privés.

29. Tous les participants ont souligné qu'il était important d'instaurer un système commercial ouvert et transparent et de lancer le plus tôt possible un cycle de négociations pour actualiser les engagements pris à Doha.

30. Il a été souligné qu'il fallait mettre en place un mécanisme de suivi pour veiller au respect des principes fondamentaux affirmés à Monterrey. Il a également été suggéré de prendre des mesures pour permettre au Conseil et à l'Assemblée générale de s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées dans le dernier chapitre du Consensus de Monterrey et encourager la participation de la société civile et du monde des affaires.

31. Ces débats se sont déroulés dans une atmosphère constructive.

32. **M. Kumalo** (Afrique du Sud), Vice-président, fait un exposé sur les débats, extrêmement stimulants, tenus dans le cadre de la deuxième table ronde. Les participants sont convenus que la réunion de haut niveau était l'occasion de faire le point sur les questions qui ont été soulevées à Monterrey et qui seraient examinées à Johannesburg. Il a été suggéré de mieux structurer le dialogue pour aborder des problèmes spécifiques et il a également été souligné qu'il est nécessaire de passer aux actes et d'obtenir des résultats.

33. On a fait observer que les politiques structurelles devraient permettre de réduire les barrières commerciales et les subventions faussant la marché dans le Nord, un point d'une importance cruciale pour

permettre un développement plus soutenu dans de nombreux pays du Sud.

34. L'approche adoptée à Monterrey dans l'élaboration des politiques internationales témoigne d'une nouvelle forme d'engagement de la part des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé, qui ont uni leurs forces pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement.

35. L'application du Consensus de Monterrey entraîne d'énormes responsabilités pour tous les partenaires. Les pays en développement doivent procéder à des réformes institutionnelles, en particulier en ce qui concerne l'enseignement, et instaurer un climat propice à la mobilisation des ressources nationales et propre à attirer les capitaux étrangers. Les pays développés doivent quant à eux instaurer un environnement économique international favorable, mobiliser l'APD et contribuer au renforcement des capacités. Les institutions financières internationales et l'OMC doivent également jouer un rôle de premier plan.

36. À cet égard, on a souhaité que l'OMC augmente son niveau de participation et d'engagement, jugé largement symbolique jusqu'ici.

37. La situation en Afrique a fait l'objet d'une attention particulière et tous sont convenus qu'il faut lutter contre la pauvreté généralisée, le VIH/sida et le risque de la famine.

38. Le NEPAD offre un cadre de développement économique et social et a été très bien reçu par le Comité du développement. Les efforts déployés en commun par le FMI et la Banque mondiale en ce qui concerne les DSRP et leur appui à la FRPC, ainsi qu'aux mesures prises pour permettre aux pays de maîtriser les programmes, ont posé des jalons pour un développement plus soutenu à long terme.

39. Les participants ont souligné qu'il est nécessaire de définir des points de référence pour les programmes de développement. L'accent a également été mis sur l'importance d'obtenir des résultats mesurables et de développer des stratégies axées sur les résultats plutôt que sur les processus. Ces éléments ont été considérés comme cruciaux dans le cadre de l'application du Consensus de Monterrey et de la transition au Sommet mondial sur le développement durable.

40. Après les Conférences de Doha et de Monterrey, la Conférence de Johannesburg permettra la formulation de politiques et de programmes concrets dans les domaines économique et social et en ce qui concerne les infrastructures et la protection de l'environnement, pour veiller à ce que les ressources financières nationales et internationales soient exploitées efficacement aux fins du développement durable.

### Échange de vues entre les participants

41. **Mme Herfkens** (Pays-Bas) juge le débat quelque peu surréaliste. Tout le monde parle de la nécessité de prolonger l'esprit de Monterrey, alors même qu'une autre conférence des Nations Unies se prépare comme si Monterrey n'avait jamais eu lieu. Il faut mettre en place un mécanisme transparent pour évaluer les progrès accomplis, dans chaque pays, par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) doit aider les pays en développement à établir de tels mécanismes de suivi au sein de leurs stratégies de réduction de la pauvreté, préférablement avec la contribution des institutions financières internationales.

42. Le concept d'évaluations réciproques est intéressant. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en place des mécanismes pour étudier dans quelle mesure les donateurs tiennent leurs promesses, sur un plan quantitatif et qualitatif. Un système comparable pourrait être adopté en ce qui concerne les engagements pris à Monterrey, pour que les responsables concernés à New York et Washington soient régulièrement tenus au fait des progrès accomplis par chaque pays sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, le résultat de ces évaluations devrait être diffusé aussi largement que possible. Il faut galvaniser l'opinion publique internationale pour rappeler aux responsables politiques leurs promesses.

### Observations finales

43. **M. Aninat** (Directeur général adjoint du Fonds monétaire international) souhaite appeler l'attention sur quatre points. Tout d'abord, la Conférence de Monterrey a été un succès. Les bonnes priorités ont été définies dans le cadre du Consensus et l'accent a été mis sur le principe des responsabilités communes et des engagements réciproques. Deuxièmement, la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement constitue un défi complexe et il ne saurait y avoir de solution facile. La croissance mondiale est la principale idée, accompagnée bien sûr de la stabilité. Mais ces conditions nécessaires ne sont pas suffisantes. Troisièmement, pour encadrer les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale, il faut de meilleurs instruments, des politiques sociales mieux ciblées et de meilleurs principes financiers. Le message envoyé par les délégations est que l'accent doit être mis sur les domaines où les avantages sociaux seront les plus importants. Quatrièmement, il convient de développer un système global et transparent pour suivre les progrès accomplis sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Une place centrale revient aux organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, en la matière, et le FMI entend bien lui aussi jouer un rôle actif.

44. **M. Shengman Zhang** (Directeur général de la Banque mondiale) dit que s'il ne devait retenir qu'une seule leçon des débats, ce serait qu'il est désormais temps d'agir et de ne plus s'en tenir aux discussions. En collaboration avec tous ses partenaires, la Banque mondiale peut prendre des mesures pour mieux appliquer les DSRP et le Cadre de développement intégré, conformément aux principes fondamentaux affirmés dans le cadre du Consensus de Monterrey. Elle organise d'ailleurs à cette fin une conférence d'assistance au début du mois de juin. Conformément aux orientations données par les participants, la Banque s'efforcera d'harmoniser ses procédures et processus d'exécution, en fixant des délais clairs et spécifiques en la matière. La Banque fera tout son possible pour offrir davantage de possibilités aux pays en développement, que ce soit grâce à l'Initiative PPTE ou à travers une multiplication des activités de renforcement des capacités, notamment dans le domaine de l'enseignement. Par ailleurs, en appui au processus de Doha, la Banque s'assurera de la réelle participation des pays en développement.

45. En réponse aux commentaires concernant le degré de participation de l'OMC au processus, **M. Benjeloun-Touimi** (Conseiller principal à l'Organisation mondiale du commerce) souligne que la participation de l'Organisation à la Conférence de Monterrey et à la présente réunion montre bien qu'elle est résolue à permettre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'OMC est venue à bout du mythe forgé à la Conférence ministérielle de

Seattle en 1999 selon lequel elle manquerait de transparence. Il s'agit d'un système ouvert dans lequel les décisions sont prises par consensus. Les pays en développement sont bien organisés pour défendre leurs intérêts, aussi bien dans le cadre de regroupements régionaux que dans le cadre de groupes d'opinion et tous les membres de l'OMC ont la possibilité d'exprimer leurs vues.

46. Le meilleur moyen pour l'OMC de contribuer à la réalisation des objectifs fixés lors de la Conférence de Monterrey est de veiller au succès du cycle de négociations commerciales de Doha, notamment grâce à ses mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités.

47. Il faut également mentionner que les donateurs ont annoncé qu'ils verseraient des contributions pour un montant de 13 millions de francs suisses, sur les 15 millions de francs suisses demandés, au fonds mondial d'affectation spéciale de l'OMC pour la coopération technique.

48. L'OMC est résolue à renforcer la capacité des pays en développement et des pays les moins avancés de participer efficacement aux négociations commerciales internationales. Sans l'aide de ses partenaires stratégiques cependant (la Banque mondiale et les banques régionales de développement), l'OMC ne pourra faire du commerce un moteur de la croissance et du développement comme elle l'entend. Des efforts doivent être déployés pour veiller au bon fonctionnement du cadre intégré, incorporant six institutions, et à sa cohérence par rapport aux DSRP. Par ailleurs, les pays en développement et les pays les moins avancés ne sauraient pas quels sont leurs intérêts en termes de négociations s'il n'avaient pas intégré des priorités de type commerciale dans leurs stratégies de développement. L'OMC veille donc à ce que les différents secteurs gouvernementaux soient au fait des priorités en matière de commerce et de leurs liens avec la stratégie globale de développement.

49. **Le Président** se réjouit de l'engagement de l'OMC. Il remercie les participants et les représentants de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC d'avoir bien voulu échanger leurs vues sur la Conférence de Monterrey et les réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international. Il remercie également les animateurs des débats et les représentants des organisations non gouvernementales et du monde des affaires.

50. De toute évidence, de nombreux efforts sont déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme affirmé lors des deux tables rondes, la Conférence de Monterrey a avant tout permis de formuler un ensemble de principes, mais il a également été souligné qu'il est désormais temps de passer aux actes. Au vu de la reprise de l'économie mondiale et à la suite des dernières réunions conclues au printemps, on peut être relativement optimiste à ce sujet.

51. On observe une certaine convergence de points de vue en ce qui concerne l'amélioration des interactions entre les différentes parties prenantes. On a ainsi envisagé la possibilité de créer un nouveau comité, le bureau ou le comité des parties prenantes, ou de transformer le Conseil en un conseil de sécurité économique. Il a également été suggéré de tenir les réunions préparatoires avant les réunions de printemps pour renforcer l'interaction. Il est généralement admis que les réunions de printemps doivent constituer le principal espace de débat, mais qu'il convient de prendre des mesures en ce qui concerne les réunions intérimaires.

52. On s'accorde généralement à penser que le Consensus de Monterrey représente un contrat-programme qu'il convient d'élaborer plus en détail. Des suggestions différentes ont été formulées, notamment en ce qui concerne le suivi des responsabilités assumées à l'échelle nationale. Il a également été admis que des progrès doivent être accomplis pour lever les barrières commerciales et suivre de près les tendances observées en ce qui concerne l'APD et l'investissement direct étranger. Enfin, il convient d'améliorer la transparence s'agissant des progrès globaux accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'établissement d'un calendrier et de points de contrôle pourraient à cet égard s'avérer très utiles.

*La séance est levée à 13 h 25.*